



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82
Email : courrier@welfarm.fr
www.welfarm.fr

Communiqué de presse 19.05.2022

« POUR UNE EUROPE SANS FOURRURE » : UNE INITIATIVE CITOYENNE POUR OBLIGER LA COMMISSION EUROPÉENNE À SE PRONONCER SUR LA FIN DE LA FOURRURE

En tant que membre d'Eurogroup for Animals, Welfarm lance, aujourd'hui, l'initiative citoyenne européenne¹ (ICE) "Fur Free Europe" (« Pour une Europe sans fourrure »). L'objectif est de collecter au minimum un million de signatures de citoyens européens, dans au moins sept États membres, afin d'appeler la Commission européenne à légiférer pour interdire les élevages d'animaux à fourrure en Europe ainsi que la commercialisation de produits contenant de la fourrure.



Malgré une diminution du nombre d'animaux abattus pour leur fourrure en raison de la pandémie de Covid-19, fin 2020, des millions de visons et de renards étaient encore élevés pour leur fourrure au sein de l'Union européenne (UE) ainsi que des milliers de chiens viverrins, principalement en Finlande, Pologne, Lituanie et Grèce. L'initiative "Fur Free Europe" appelle l'UE à mettre fin à leurs souffrances en interdisant purement et simplement l'élevage et l'abattage d'animaux pour leur fourrure ainsi que toute commercialisation de produits en contenant.

L'élevage d'animaux à fourrure va à l'encontre des notions les plus élémentaires du bien-être animal. Les besoins comportementaux des animaux élevés pour leur fourrure ne peuvent pas être satisfaits. La grande majorité d'entre eux sont encore essentiellement sauvages. Ils ne sont pas adaptés à un élevage intensif en cage. En ce qui concerne d'autres espèces animales, comme les lapins et les chinchillas, leur détention dans de petites cages et leur abattage uniquement ou principalement pour la valeur de leur fourrure ne peuvent pas non plus être légitimés, ces pratiques étant pour elles aussi totalement incompatibles avec l'expression de leurs comportements naturels et leur bien-être.

Qui plus est, les méthodes d'abattage (étourdissement par percussion sur la boîte crânienne, abattage par gazage ou électrocution) utilisées dans ces élevages ne permettent en aucun cas une mise à mort dans le respect de la bientraitance de l'animal.

Une nette majorité de citoyens de l'UE souhaite que l'élevage d'animaux à fourrure soit interdit² et de plus en plus d'États membres prennent des mesures pour éliminer la production de fourrure au niveau national. C'est le cas par exemple en France avec la loi contre « la maltraitance animale » de novembre 2021 qui prévoit une interdiction des élevages pour la production de fourrure dans un délai de 5 ans.

La Commission européenne a annoncé son intention de mettre fin à l'élevage en cage d'ici 2027 après le succès de l'initiative citoyenne « End the Cage Age » (« En finir avec l'ère des cages »). Continuer à mettre des animaux en cage pour la production de fourrure ne peut donc plus se justifier.

Au-delà des considérations relevant du bien-être animal, la fin de l'élevage d'animaux pour leur fourrure répond aussi à des enjeux sanitaires et environnementaux. Ces élevages présentent un risque pour la santé animale. C'est par ailleurs le cas pour la santé humaine également, comme l'a prouvé la pandémie de Covid-19, lorsque des centaines d'élevages de visons ont été touchés par le virus et que de nouveaux variants ont été transmis des animaux aux humains. L'industrie de la fourrure représente également une menace sérieuse pour la biodiversité, certaines espèces qui se sont échappées des fermes à fourrure étant désormais considérées comme des espèces exotiques envahissantes (EEE).

Bannir non seulement l'élevage mais également la commercialisation

L'existence d'interdictions de production dans certains États membres entraîne des distorsions de concurrence sur le marché des produits de fourrure d'élevage. Cette situation favorise les opérateurs dans les États membres où il n'y a pas d'interdiction, au détriment de ceux ayant déjà agi en ce sens. Ainsi, si la France a banni l'élevage d'animaux pour leur fourrure, elle n'a pas mis fin aux importations issues de ces élevages. Fin de l'élevage et fin de la commercialisation sont donc indissociables.

À l'échelle mondiale, la Chine est le plus gros producteur de fourrure. En bannir la commercialisation au sein de l'UE permettrait d'avoir un impact indirect sur l'élevage en Chine. Fermer l'un des principaux débouchés du marché de la fourrure engendrera par ricochet une diminution de la production globale et donc une réduction de la souffrance animale qui en découle. Un bannissement total de la fourrure en Europe pourrait de surcroît servir d'exemple pour le monde entier.

Douze États membres de l'UE se sont déjà prononcés en faveur de la fin de l'élevage d'animaux à fourrure³. En comptant sur la mobilisation des Européennes et des Européens, l'initiative citoyenne lancée aujourd'hui (ouverte à la signature pendant un an) entend convaincre la Commission européenne de mettre un terme à cette pratique d'un autre âge, source de souffrances pour les animaux, en plus d'être dangereuse pour la santé humaine.

Les citoyens français sont invités à signer l'initiative citoyenne européenne pour l'interdiction de l'élevage d'animaux à fourrure et de la commercialisation de produits contenant de la fourrure, sur le site web <https://furfreeeurope.eu>.

¹ Si une initiative citoyenne européenne (ICE) rassemble au moins un million de signatures d'Européens venant d'au moins sept États membres, la Commission européenne est sommée d'étudier cette initiative. À elle ensuite de décider de l'action à entreprendre.

² <https://www.furfreealliance.com/public-opinion/>

³ <https://www.eurogroupforanimals.org/news/twelve-member-states-demand-end-fur-farming-eu>

Contact presse :

Romain FRANCOIS

Chargé des relations presse

romain.francois@welfarm.fr

03 87 66 16 33

À propos :

WELFARM est une association française et indépendante créée en 1994, dont la mission est reconnue d'utilité publique. Elle œuvre depuis plus de 25 ans pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie : élevage, transport et abattage. Welfarm emploie à ce jour près de 30 salariés et son siège social se situe à Metz (57). Forte de ses plus de 27 000 soutiens, l'association agit exclusivement grâce à la générosité de ses membres et donateurs. WELFARM fait partie de la commission « bien-être animal » au sein du ministère de l'Agriculture (CNOPSAV).